

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : Les organisateurs

Les rencontres du court-métrage sont organisées par la ville de Brive, place Jean Charbonnel 19100 Brive-la-Gaillarde dans le cadre de la Foire du livre de Brive dont la 44^e édition est programmée du 6 au 8 novembre 2026.

Article 2 : Les objectifs

Cet événement a pour objectifs de promouvoir la poésie au travers d'œuvres cinématographiques. Il se présente sous la forme d'un événement festif à Brive (lieu de diffusion communiqué en même temps que la sélection), autour d'une rencontre de courts-métrages.

Article 3 : Les participants

Ce concours s'adresse à tout amateur (individuel ou association) sans condition d'âge. Le court-métrage peut être une œuvre individuelle, de groupe ou de classe. Attention : s'il est sélectionné, le réalisateur s'engage à être présent (ou représenté) lors de l'événement de novembre 2026 à Brive (date communiquée ultérieurement). Pour s'inscrire, il est nécessaire de remplir la fiche d'inscription disponible sur le site internet de la Foire du livre : foiredulivredebrive.net. L'inscription et la participation au concours sont gratuites.

Article 4 : Thématique des courts-métrages

L'évocation de la figure d'un poète, réel ou imaginaire, doit être au centre de la réalisation du film inscrit.

Tous les genres sont admis (fiction, docu, clip musical, expérimental, animation ...)

La durée : le court-métrage réalisé ne doit pas dépasser 5 minutes, générique compris.

Droit à l'image : en participant, le(s) réalisateur(s) s'engage(nt) à respecter la réglementation sur le droit à l'image.

Concours amateur : le court-métrage proposé ne doit pas posséder de visa d'exploitation.

Article 5 : Modalités d'envoi

Le court-métrage devra être présenté sous forme d'un fichier numérique de bonne définition (en vue de la projection sur grand écran), accompagné impérativement de la fiche d'inscription. Les candidats doivent s'assurer au préalable de l'acquisition de droits si le poète auquel il se réfère est mort il y a moins de 70 ans.

L'envoi du court-métrage et de la fiche d'inscription doit se faire, via Smash, au plus tard le 1er octobre 2026, à l'adresse mail : jennifer.bresssan@brive.fr

L'objet de votre mail devra afficher :

Candidature Court le cours 2026

Article 6 : Le jury, la sélection

Le jury sera composé de professionnels de l'image, de membres de la Foire du livre de Brive et de son organisation ainsi que de l'Académie Mallarmé.

Ce jury procédera à une sélection des courts-métrages parmi les œuvres envoyées. Les critères de sélection sont : le point de vue personnel et original, la part de créativité, l'émotion suscitée et la part de créativité et de poésie. L'organisation se réserve le droit d'écarter les courts-métrages dont le propos ne serait pas conforme au respect de la diversité des opinions (prosélytisme, sectarisme...).

Le jury statuera souverainement, aucun recours contre ses décisions ne pourra être admis.

Article 7 : Résultats

Les résultats de la sélection seront communiqués aux réalisateurs au plus tard fin octobre. Comme il est précisé dans l'article 3 de ce règlement, le(s) réalisateur(s) dont le film est sélectionné, ou un représentant, s'engage(nt) à être présent(s) lors de la rencontre en novembre 2026 (date communiquée ultérieurement).

Article 8 : Droits

Les ayants droits des films donnent leur accord à titre gracieux pour la projection en public de leur œuvre, ainsi que toute autre utilisation dans le cadre de l'organisation et la promotion de la Foire du livre de Brive.

Article 9 : La rencontre, la projection et les prix

Les œuvres sélectionnées feront l'objet d'une projection à Brive en novembre 2026 (date communiquée ultérieurement). Au terme de cette projection, plusieurs prix seront décernés, dont le trophée du jury, le trophée du public et des mentions.

**44^e FOIRE
DU LIVRE
DE BRIVE**